

Aux médias de Suisse romande et du Tessin

Vernier-Bâle, 19. août 2009

Communiqué de presse

de WWF Suisse et Pro Natura

Le WWF et Pro Natura font recours contre la condamnation à mort des loups

Trois loups font l'objet d'une autorisation de tir en Suisse, deux en Valais et l'un dans le canton de Lucerne. Le WWF et Pro Natura ont décidé de faire recours dans les 3 cas. Les deux organisations sont convaincues que les critères du concept «Loup» de la Confédération ont été interprétés de manière défavorable.

Le WWF et Pro Natura font recours contre les décisions d'abattage que les autorités cantonales ont déposées contre deux loups en Valais et un loup à Lucerne. Mirjam Ballmer, responsable de la politique de protection de la nature à Pro Natura, déclare: «Dans la plupart des cas, les moutons attaqués n'étaient pas protégés de manière efficace.» Pour Kurt Eichenberger, responsable de la biodiversité au WWF Suisse, «Le fait que nous devions faire appel à un tribunal pour assurer la protection légale du loup est une preuve de l'incompétence de la Suisse.»

En ce qui concerne le loup du Val des Dix, les mesures de protection étaient suffisantes. Mais le 1er août, des feux d'artifice ont provoqué la panique dans le troupeau de moutons qui s'est échappé de son enclos. Le loup a attaqué 16 bêtes. Ce malheureux concours de circonstances a été suffisant pour condamner à mort le loup qui se trouvait dans la région. «Qu'un tel hasard suffise pour que l'on autorise l'abattage d'un loup remet en cause la crédibilité du concept «Loup» suisse», estime Mirjam Ballmer.

Pour le WWF et Pro Natura, l'affaire est claire: le concept «Loup» doit être adapté, ainsi que les règles en matière d'estivage des moutons. «Sinon, la Suisse ne pourra pas protéger le loup de manière convaincante et portera atteinte au droit national et même au droit international», souligne Kurt Eichenberger. Les règles en matière d'estivage des troupeaux doivent être modifiées de manière à ce que les subventions soient, à moyen terme, seulement versées aux éleveurs de grands troupeaux, et que les mesures de protection soient une condition pour l'obtention de paiements directs. «Ce n'est qu'ainsi que le loup pourra à nouveau faire partie de la faune indigène de ce pays. Et c'est exactement ce que souhaite plus de 80% de la population helvétique, selon un sondage représentatif !»

Contacts:

Pierrette Rey, responsable communication pour la Suisse romande, WWF Suisse, tél. portable: 079 662 47 45.

Nicolas Wüthrich, responsable de l'information, Pro Natura, tél. portable: 079 212 52 54.